



Conseil Municipal

Séance du 17 mai 2022

Compte rendu

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H40, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Étaient présents : Serge MACDUZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE-LOPES (arrivée à 20H30) William MAYEUX, Caroline BREBANT, Florian CHABOD, Frédéri DO CABO, Emilie DORR.

Excusés avec pouvoir : Rosine GRANDIN qui donne pouvoir à Annick LEFEZ, Jackie CHERFILS qui donne pouvoir à Brigitte SVITEK, Marie-Christine FOULET qui donne pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Ezéquier FERREIRA qui donne pouvoir à Emilie DORR

Absents : Latifa HASNI, Guillaume LEBOURGEOIS.

A été désigné comme secrétaire de séance, Pierre BEGHIN, qui l'a accepté

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ajouter à l'ordre du jour, l'avenant à la convention entre le Département de l'Oise et la Commune, concernant le financement du passage inférieur sur la RN 1016.

↪ Introduction de M. le Maire

M. le Maire : fait un tour sur l'actualité communale depuis la séance du 31 mars ainsi que qu'un point sur les grands dossiers et leur avancée, les évènements passés et à venir.

↪ Avis et décisions

- Désignation de trois référents pour le plan communal de sauvegarde, risques de toute catastrophe :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme référents pour le plan communal de sauvegarde, risques toute catastrophe : Mme SVITEK, M. MASSY et M. DO CABO.

- Modification de la composition de la commission de contrôle des listes électorales :

Afin de pallier la démission de Mme BERGER qui faisait partie de la commission de contrôle des listes électorales, il est nécessaire qu'elle soit remplacée, afin que la commission soit complète pour siéger.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne, en tant que conseiller municipal de liste minoritaire, M. Frédéric DO CABO pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales.

- Echange avec Figueiro Dos Vinhos avec les seniors :

Après une présentation du préprogramme de l'accueil de 10 seniors portugais et le séjour de 10 seniors de Saint Maximin à Figueiro Dos Vinhos, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le programme proposé et décide de fixer le montant de la participation financière des seniors de Saint Maximin au séjour à Figueiro, à 150 € (transport)

Le Conseil Municipal est informé, concernant l'échange des jeunes Saint Maximin/Figueiro, que le programme est en cours d'élaboration.

- Liste des personnes extérieures à inviter pour les goûters des seniors et voyage :

Le Conseil Municipal, à la majorité, fixe la liste des personnes extérieures à Saint Maximin, mais qui participent activement à la vie des associations, à inviter aux moments conviviaux « du vivre ensemble » organisés pour les seniors (goûters, voyage, repas).

- Charte de réciprocité entre la commune et les associations :

Lors de la précédente mandature du conseil municipal, avait été mise en place une charte de réciprocité entre la ville de Saint Maximin et les associations locales. Aujourd'hui, il est nécessaire avec la nouvelle équipe, de refaire délibérer le Conseil et d'y apporter quelques modifications.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la charte de réciprocité entre la commune et les associations et autorise M. le Maire à faire signer cette charte pour les associations volontaires.

- Suivi des décisions de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022 :

Le Conseil Municipal est informé du suivi des décisions prises en séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022.

- Désignation d'élus-ues pour le concours de sculpture :

Dans le cadre du concours de sculpture pour amateurs, qui aura lieu les 25 et 26 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne deux représentants pour participer au jury du concours : Pierre BEGHIN et William MAYEUX.

➤ Administration générale, finances, personnel

- Avenant à la convention entre le département et la ville sur le financement du passage inférieur sur la 1016 :

Après une présentation par **M. ROBERT**, adjoint au maire chargé des finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant à la convention « portant conditions d'intervention du département de l'Oise et la ville à la réalisation d'un financement

d'un échangeur dénivelé sur la RN 1016 sur la zone d'activité économique de Saint Maximin » compte tenu que le montant des travaux est moindre que son estimation et que la répartition financière et le solde sont modifiés, ce qui entraîne la baisse des participations de la ville et du département et autorise M. le Maire à signer cet avenant

- Garantie d'emprunt d'ICF Habitat SNCF dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 9 maisons individuelles :

Dans le cadre du lotissement du Tropic, ICF SNCF, SA d'HLM, envisage l'acquisition en vente en l'état futur achèvement, (VEFA) 9 maisons individuelles en financement PLS. L'organisme pour cette acquisition, envisage un emprunt qu'il souhaite faire garantir par la commune, qui en contrepartie, recevra une partie des maisons en contingent.

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), décide de garantir l'emprunt à ICF SNCF pour les 9 maisons en VEFA et autorise M. le Maire à signer la convention de garantie.

- Versement d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un clip sur le cyberharcèlement par les enfants du collège des Bourgognes, dans le cadre d'un festival qui se déroule à la Rochelle :

Trois enfants de Saint Maximin ont participé à la réalisation d'un clip relatif au cyberharcèlement avec le collège des Bourgognes. Cette vidéo a été présentée au Festival de prévention de la jeunesse de la Rochelle, et retenue parmi 156 autres clips. Ces jeunes dont le clip a été retenu, doivent participer au Festival et le collège a demandé une participation de la ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €, cela couvre également la participation des familles au voyage. Un courrier sera adressé aux familles.

Pour information, le clip présenté est arrivé 3^{ème} au Festival.

- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association APEESPNE :

L'association APEESPNE, a récupéré des livres et manuels scolaires qui ne sont plus d'actualité au sein des écoles, et doit les adresser au KINGSHASA. Elle a sollicité la commune pour une aide financière exceptionnelle pour cet envoi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (sans la participation de Mme FERRETE -LOPES, présidente) décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € à l'association APEESNE.

- SIRESCO : mise en place de la commande des repas à J-4 par les villes adhérentes :

Dans le cadre de l'adhésion de la ville au Syndicat de restauration « SIRESCO », pour le repas des enfants et des seniors, la commande des repas va passer de J-7 à J-4 afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et faciliter les commandes au plus proche de la réalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette nouvelle disposition de commande de repas à J-4.

- SIRESCO : modification des statuts, suite à la démission de la ville de Champigny (94) du syndicat :

La ville étant adhérente au SIRESCO et étant donné que la ville de Champigny a décidé de sortir du Syndicat de restauration, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts suite à cette modification.

- Point sur le personnel (arrivées et départs) :

Le Conseil Municipal est informé de l'arrivée de nouveaux agents, pour remplacer ceux qui ont demandé leur mutation ou leur mise à disponibilité :

- A la crèche, une éducatrice de jeunes enfants, Mme Fatima EL OUARDASSI, prendra ses fonctions au 15 juin prochain
 - Au service de la police municipale : un nouveau brigadier, M. Antoine TREMELET, prendra ses fonctions au 15 juin prochain
 - Au service social : Mme Amandine HAMIDA, assistante sociale, prendra ses fonctions au 28 juillet prochain
 - Au service FER, un agent pour le secteur logistique a été embauché, ayant le permis de conduire et habitant Saint Maximin : M. Richard LAVERDURE
 - Mme Marie-Monique BORGES, ancienne directrice de la crèche, sera à mi-temps sur le service social et un mi-temps pour la mise en place d'un futur relais petite enfance (et ce à sa demande).
 - Au service ressources humaines, Mme Monique DURAND, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet, est remplacé dans le service en interne, par Mme Karine COUBARD.
- Recrutement d'un vacataire pour des missions culturelles liées à la programmation du festival Saint Maximin sur Scène :

Dans le cadre du festival Saint Maximin sur Scène, il est nécessaire de recruter un vacataire spécialisé pour le repérage des spectacles qui pourraient être proposés pour la prochaine édition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le recrutement d'un vacataire pour des missions culturelles en lien avec la programmation du festival Saint Maximin sur Scène ; l'agent sera rémunéré à la vacation sur la base d'un forfait.

- Modification du tableau des effectifs du personnel :

Il est nécessaire de réajuster le tableau des effectifs du personnel, pour la prise en compte de nouveaux recrutements et le niveau de qualification de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la création des postes suivants : un poste d'éducatrice de jeunes enfants, deux postes d'adjoint d'animation, un poste d'assistante de conservation du patrimoine
- De supprimer (car ne sont plus affectés) un poste d'éducatrice de jeunes enfants de 1^{ère} classe, un poste d'auxiliaire de puéricultrice de 2^{ème} classe, un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

- Elections professionnelles 2022 :

Suite la loi sur la transformation de la fonction publique de 2019, les organismes du personnel vont être modifiés. En effet, dès janvier 2023, le Comité Social Territorial remplacera le Comité Technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Des élections professionnelles auront lieu le 8 décembre prochain, afin de désigner les nouveaux représentants du personnel au sein de ce Comité Social Territorial. Il est nécessaire de se prononcer sur le nombre de représentants à désigner et sur le paritarisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avis du Comité Technique, décide que le nombre de représentants est fixé à 5 et sera égal entre les deux collèges (conseil municipal, et personnel).

➤ Travaux et urbanisme

- Point sur les travaux divers :

Le Conseil Municipal est informé des travaux en cours sur la ville ainsi que l'avancée de différentes études.

- Lancement d'une étude de faisabilité par le SE 60 dans le cadre de la programmation du centre communal J. Hervé sur les énergies de chauffage :

Dans le cadre des études pour le futur centre communal Jean Hervé, a été évoqué le lancement d'études sur la possibilité de l'installation d'une chaudière biomasse, qui pourrait chauffer tant cette grande salle que les écoles et le gymnase. Les études sont prises en compte par le SE 60 ; le montant de l'étude s'élève à 4957, 53 € et sera financée à 100% par le syndicat de l'électricité de l'Oise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire a confirmé la commande de cette étude au Syndicat d'électricité de l'Oise.

- Location d'une place de parking, quartier Economat :

Suite à une sollicitation par un habitant, qui rencontre des difficultés pour se garer dans son quartier, lorsqu'il rentre tard le soir de son travail, le Conseil Municipal, à la majorité (trois votes contre) décide la location d'une place de stationnement sur le domaine public du quartier de l'Economat pour un loyer de 15 € par mois.

- Demande de subvention pour participation aux travaux de réfection du plateau routier face au lycée professionnel (route départementale) :

Le plateau ralentisseur devant le lycée professionnel, au Hameau des haies, est très abimé. Une réparation sommaire a été faite. Etant donné que ce plateau se situe sur une route départementale, une demande de subvention au département de l'Oise, pourrait être déposée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention pour les travaux de réfection du plateau ralentisseur, situé sur le RD 162.

- Éclairage public pour la place de la solidarité et dans le cadre de la rénovation des abords de l'église :

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention) décide l'installation d'un éclairage public sur la place de la solidarité, qui va devenir un lieu de stationnement, ainsi que la refonte de l'éclairage public dans le cadre de la requalification de l'espace public autour de l'église. Les travaux seront réalisés par le Syndicat d'électricité de l'Oise (SE 60) qui prend à sa charge 80% du coût HT de chaque opération.

- Réfection du mur chemin de Trossy :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réfection du mur en pierre situé chemin de Trossy, qui menace de s'écrouler. Les travaux seront réalisés par le Centre de Formation aux métiers de la pierre.

- Inscription au concours départemental des villes et villages fleuris :

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), décide l'inscription de la commune au concours des villes et villages fleuris au titre de l'année 2022.

- Programmation vacances été pour l'accueil de loisirs et jeunes :

Le Conseil Municipal est informé que la programmation est en cours de finalisation. L'équipe se réunit une dernière fois, le 11 juin prochain. Une réunion avec les équipes et les élus-ues sera programmée, avant le début des vacances.

❖ Culture/sport/loisirs

- Programmation fête communale :

Après une présentation par **M. BEGHIN**, adjoint au maire chargé de la culture et du sport/loisirs, le Conseil Municipal, approuve le programme proposé pour la fête communale. Il est souhaité que pour l'édition 2023, une réflexion anticipée se mette en place, notamment pour le dimanche, pour redynamiser les animations en lien avec la population et les associations.

❖ Social

- Voyage des seniors :

M. le Maire, informe le Conseil Municipal, que le voyage des seniors, aura lieu cette année le dimanche 3 juillet. La programmation tourne autour de la visite de Noyon et son marché de fruits rouge, Blérancourt, avec le musée franco-américain, ainsi que Coucy et son château.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22H20.